

Délibération n°2026/14

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur dans l'établissement
Vu la délibération n°2026/06 du CA du 09 mars 2026.

Objet : Modifications Calendrier universitaire 2026-2027 pour le Master IMSGA, MS EC, MS EBDE

Le Conseil d'Administration approuve les modifications apportées au calendrier universitaire pour l'année 2026-2027 pour le Master IMSGA, le Mastère Spécialisé EC et le Mastère Spécialisé EBDE.
Les calendriers modifiés sont annexés à la présente délibération.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Présents : 17
Pouvoirs : 4

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 1



Troyes, le 10 juillet 2026

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 10/07/2026

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 10/07/2026